

GOODFOOD MARKET CORP.

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES DE 2021

Montréal (Québec), le 18 novembre 2021

Avis est par les présentes donné qu'une assemblée annuelle des actionnaires (l'« **assemblée** ») de Goodfood Market Corp. (la « **Société** ») aura lieu le mardi 18 janvier 2022, à 10 h (heure de Montréal).

Pour atténuer les risques pour la santé et la sécurité de nos collectivités, de nos actionnaires, de nos employés et d'autres parties prenantes dans le contexte de la pandémie de COVID-19, notre assemblée se tiendra cette année, à moins d'indication contraire de notre part par voie de communiqué de presse et sur notre site Web (<https://www.makegoodfood.ca/fr/investisseurs>), de façon virtuelle uniquement. L'assemblée se tiendra par webdiffusion audio en direct à l'adresse <https://web.lumiagm.com/233896596>. Les actionnaires auront la même chance de participer à l'assemblée en ligne, peu importe leur emplacement géographique.

L'assemblée se tiendra aux fins suivantes :

1. recevoir les états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 31 août 2021 et le rapport des auditeurs y afférent;
2. élire les administrateurs;
3. nommer les auditeurs et autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération;
4. traiter de toute autre question pouvant être valablement soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report.

La circulaire de sollicitation de procurations par la direction et le formulaire de procuration pour l'assemblée sont joints au présent avis.

Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés pourront participer à l'assemblée, y poser des questions et y voter en temps réel, pourvu qu'ils soient connectés à Internet et respectent toutes les exigences énoncées dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction. Les actionnaires non inscrits qui ne se sont pas dûment nommés à titre de fondés de pouvoir pourront participer à l'assemblée en tant qu'invités, mais les invités ne pourront pas y soumettre des questions ni y voter.

Si vous ne prévoyez pas être en mesure de participer à l'assemblée, veuillez remplir, dater et signer le formulaire de procuration ci-joint et le retourner en suivant les instructions indiquées sur le formulaire de procuration ci-joint et dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction. Les procurations soumises par la poste, par télécopieur ou par Internet doivent parvenir à Fiducie TSX au plus tard à 10 h (heure de Montréal), le vendredi 14 janvier 2022. Ces instructions comportent une étape supplémentaire, soit celle d'inscrire ce fondé de pouvoir auprès de notre agent des transferts, Fiducie TSX, après avoir soumis votre formulaire de procuration ou

votre formulaire d'instructions de vote. **Si le fondé de pouvoir n'est pas inscrit auprès de Fiducie TSX, il ne recevra pas de numéro de contrôle pour participer à l'assemblée et ne pourra y assister qu'à titre d'invité.**

Bien qu'en date des présentes, nous ayons l'intention de tenir l'assemblée de façon virtuelle uniquement, nous surveillons de près l'évolution de la pandémie de COVID-19 et nous nous réservons le droit de tenir une assemblée hybride, qui rendrait possible une participation en personne et de façon virtuelle. Tout changement du format de l'assemblée, le cas échéant, sera annoncé par voie de communiqué de presse et sur notre site Web (<https://www.makegoodfood.ca/fr/investisseurs>). Nous ne prévoyons pas préparer ni poster une version modifiée de la circulaire de sollicitation de procurations par la direction si le format de l'assemblée venait à changer.

Seules les personnes dont le nom figure dans le registre des actionnaires à la fermeture des bureaux le lundi 13 décembre 2021, ou leurs fondés de pouvoir, seront habilités à participer à l'assemblée et à y voter.

Par ordre du conseil d'administration,

(s) Nadia Jubinville

Nadia Jubinville

VP Affaires juridiques, avocate en chef et secrétaire
corporative